



# PROGRAMME DE FORMATION Formation à la conduite d'engins en sécurité du Caces Engin de Chantier ® 482



Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Public visé:

Toute personne appelée de par ses activités à conduire un engin de chantier.

### Pré-requis:

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

### Durée:

Débutant 4 jours soit 28 heures : 1 journée de théorie, 2 journées de pratique dont 1 avec chrono et 1 journée d'évaluation finale)

Expérimenté/ recyclage : 3 jours soit 21 heures (1 journée de théorie, 1 journée de pratique et 1 journée d'évaluation finale) recyclage : 2 jours soit 14 heures (1 journée de théorie, pas de pratique et 1 journée d'évaluation finale) \*avec présentation obligatoire d'une attestation de pratique pour justifier l'absence à la formation pratique.

Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques.

### Moyens matériels :

L'engin de chantier de la catégorie choisie.

Une salle de cours équipée et le matériel nécessaire à la réalisation du programme.



### Moyens humains et pédagogique :

Un formateur possédant une expérience en conduite et ayant reçu une formation spécifique.

Participation active des candidats lors des apports théoriques et des mises en situation pratiques

Un testeur certifié COFRAC



## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- A l'issue de la formation le stagiaire devra être capable de conduire l'engin de chantier de la catégorie choisie en sécurité.

## CONTENU DE LA FORMATION

### PROGRAMME

#### Partie théorique

- Connaître la réglementation et les textes de la sécurité sociale.
- Connaître les rôles et responsabilités de l'encadrement de chantier.
- Connaître les principaux types d'engins.
- Connaître les caractéristiques principales.
- Connaître le fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité.
- Connaître les principaux risques.
- Connaître les règles de conduite, de circulation et de stationnement.
- Connaître les dispositions générales de sécurité.
- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques.

#### Partie pratique

- Connaissance de l'instrumentation.
- Déplacement sur terrain plat.

- Déplacement sur terrain accidenté.
- Déplacement sur route.
- Adaptation aux équipements.
- Utilisation en condition de travail (programme personnalisé, nous consulter pour plus de détails).
- Techniques et méthodes des travaux publics.

#### Suivi et évaluation finale

- Tests théoriques (questionnaire) réalisés dans une salle de formation équipée. Durée : 1h30 (incluant les corrections).
- Tests pratiques (utilisation de l'engin). Durée : 45 minutes par candidat (suivant la catégorie).
- Feuille d'émargement, certificat de réalisation, attestation de fin de formation et Carte CACES®.





## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

### **Accessibilité aux personnes handicapés :**

Accessibilité aux personnes handicapés reconnu apte médicalement.

For' Expert étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

### **Conditions tarifaires :**

A partir de 235€ HT par jour pour les formations en INTER et à partir de 690€ par jour en INTRA.

Se référer à l'offre de prix envoyée avec le programme.

### **Modalités d'accès :**

Dès réception du bulletin d'inscription et du devis signé.

### **Délais d'accès :**

En INTRA : de 2 à 5 jours suivant la disponibilité du formateur.

En INTER : Suivant le calendrier Inter-entreprise (voir site internet).

### **Équipement de protection individuelle à apporter :**

Se référer à la convocation de formation.

### **Intervenants :**

Formateur en prévention des risques professionnels.

Testeur certifié pour la partie test.

### **Modalités de validation des acquis**

Suivant le référentiel : après avis favorable, validation du « Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité » CACES® conforme à la Recommandation CNAMTS @482.

Les tests CACES sont réalisés par des partenaires certifiés.

Certificateur BUREAUVERITAS date originale de certification : 6 janvier 2002 - Valable jusqu'au : 05 /01/ 2026

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE

Catégorie A Engins compacts : RS5081

Catégorie B1 Engins d'extraction à déplacement séquentiel : RS5087

Catégorie C1 Engins de chargement à déplacement alternatif : RS5123

Catégorie D Engins de compactage : RS5097

Catégorie E Engins de transport : RS5099

Catégorie F Chariots de manutention tout-terrain : RS5101

Catégorie G Conduite hors production des engins : RS5103

## **COMPETENCES ET DEBOUCHES**

### **Compétences Visées / Attestées**

Assurer les travaux sur un chantier à l'aide d'un engin de chantier des catégories citées.

Assurer l'entretien quotidien de son engin.

Rendre compte des anomalies rencontrées.

### **Certifications**

Délivrance d'un certificat CACES® en rapport avec la catégorie concernée sous réserve de la réussite aux tests finaux.

Le CACES® R482 est valable 10 ans.

### **Perspectives**

- Conducteur(trice) d'engins de chantier.
- Conducteur(trice) de travaux.
- Chef d'atelier.
- Chef de chantier.

**L'examen théorique CACES® est valide durant 12 mois.** Ainsi, si vous souhaitez compléter la formation d'un collaborateur sur une autre catégorie, et qu'il suit cette nouvelle formation moins de 12 mois après sa date d'examen, il n'aura pas à repasser l'examen théorique CACES®.

Crée le 06/01/20-actualisé le 11/01/21-actualisé le 15/12/22 - act le 07/02/24

FOR'EXPERT - Tél : 04.67.66.44.78 – [contact@forexpert-formation.com](mailto:contact@forexpert-formation.com) – [www.forexpert-formation.fr](http://www.forexpert-formation.fr)

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z –

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 84 03139 84 auprès du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur »

